

cord à un comité de la Chambre qui pourrait l'étudier à fond et convoquer des témoins?

L'hon. M. MacEachen: Dans les circonstances, non, monsieur l'Orateur. Il y a des mises à pied actuellement à Windsor; on s'attend à ce qu'il y en ait d'autres en août, et ce programme est destiné à fournir des prestations immédiates aux travailleurs de l'automobile. Un comité institué à cette fin ne ferait pas un meilleur travail, à mon avis, que le comité plénier qui examinera cette proposition, lorsque la Chambre sera saisie du crédit supplémentaire.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie, par suite de la mesure qu'il a annoncée hier pour venir en aide à l'industrie de l'automobile. La commission d'adaptation a-t-elle été constituée et, le cas échéant, quels sont les noms de ses membres? Si elle n'a pas encore été créée, dans quel milieu ses membres seront-ils choisis?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, la commission n'a pas encore été choisie, mais si l'honorable député veut d'autres détails, il pourrait peut-être attendre la discussion du budget supplémentaire des dépenses, qui aura lieu vers la fin de la journée.

M. Hales: Une question supplémentaire. Le ministre envisagerait-il la possibilité de payer aux constructeurs d'automobiles un taux d'intérêt plus avantageux que celui de 6 p. 100 qu'il a annoncé hier, puisqu'ils peuvent obtenir un intérêt de 6 p. 100 de n'importe quelle institution prêteuse? Avec ce taux de 6 p. 100, le gouvernement ne leur procure pas d'aide véritable.

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, je ne veux pas discuter ce point maintenant. Je pense que la question de l'honorable représentant est discutable, mais, en fait, je tiens mes renseignements de l'industrie qui démontre que le problème ne consiste pas dans l'intérêt payable ou impossible, mais de la difficulté d'obtenir, de façon générale, un prêt à un intérêt raisonnable.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LE QUÉBEC—ADRESSE À SA MAJESTÉ RELATIVE À LA CONSTITUTION PROVINCIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je désire demander au premier ministre s'il peut donner à la Chambre des renseignements sur la résolution adoptée par le Conseil législatif de la provin-

vince de Québec relativement à la modification de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en ce qui concerne les pouvoirs du Conseil. Le projet de résolution a-t-il été reçu? Le premier ministre peut-il dire aussi si le gouvernement retardera l'approbation de l'Adresse émanant de l'Assemblée législative de la province de Québec qu'on doit envoyer à Sa Majesté la reine, jusqu'à ce que la Chambre des communes ait pu discuter la question?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en réponse à la première partie de la question de mon très honorable ami, je dirai qu'aucune communication n'a été reçue du gouvernement du Québec. En réponse à la deuxième partie, nous pourrions peut-être en parler lors du débat sur les crédits provisoires, dans le courant de la soirée.

L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, le premier ministre voudrait-il donner l'assurance que l'Adresse de l'Assemblée ne sera pas expédiée avant cela?

Le très hon. M. Pearson: Toute requête du Conseil législatif, avant de pouvoir être expédiée, doit être présentée par le gouvernement du Québec, mais celle-ci ne l'a pas encore été.

LA LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

MODIFICATIONS CONCERNANT L'AUTORITÉ DU DIRECTEUR, L'AIDE EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE MAISONS, ETC.

L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants) propose la 3^e lecture du bill C-128 modifiant la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la troisième fois, est adopté).

L'INDUSTRIE

SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS DÉSIGNÉES

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure prévoyant le paiement d'octrois de développement destinés à faciliter l'établissement de nouvelles industries de fabrication ou de transformation et l'expansion des industries existantes de fabrication ou de transformation en vue d'accroître les occasions d'emploi dans le secteur industriel des régions désignées du Canada; créant à cette fin au Fonds du revenu consolidé un compte de développement régional auquel doit être crédité un montant initial de cinquante millions de dollars; et apportant à la loi de l'impôt